

Communiqué de presse – 30 juin 2014

L'ECOPACK : à maintenir absolument !

10.000 projets de rénovation énergétique ont été initiés grâce à l'ECOPACK lancé dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement consacrée à la construction durable. Il a pour but d'inciter les citoyens wallons à rénover durablement leur logement et à financer leurs travaux plus facilement. Les montants des travaux peuvent se situer entre 2.500 et 30.000 EUR TVA comprise.

Ce prêt à taux zéro est un outil efficace pour aider les ménages à investir dans l'amélioration énergétique de leur logement. Des primes complémentaires peuvent être immédiatement déduites des mensualités du remboursement. Le demandeur reçoit aussi un accompagnement personnalisé de la part de spécialistes (les écopasseurs, la plupart architectes). L'IWEPS, chargé de l'évaluation du dispositif, a démontré les retombées positives de l'ECOPACK pour les ménages à faibles revenus : « Aucun ménage appartenant à la catégorie de revenu la plus faible ne déclare que les travaux financés auraient été effectués en l'absence de la mesure ».

Par ailleurs, Francis Carnoy, directeur général de la CCW, souligne que « Pour le secteur de la construction, 700 emplois sont directement liés à l'Ecopack en 2013 et 2014 ».

Ces résultats très positifs confirment qu'il serait extrêmement dommageable que l'ECOPACK vienne à être supprimé, autant pour les emplois créés (écopasseurs et secteur construction) que pour les ménages à faibles revenus. Ce serait également en totale contradiction avec les objectifs ambitieux d'amélioration énergétique des bâtiments imposés par l'Europe.

« On peut parler d'un véritable succès, poursuit Francis Carnoy, la communication et le bouche-à-oreille portent leurs fruits et de plus en plus de ménages wallons souhaitent bénéficier de cette aide. Il serait dommage que le nouveau gouvernement wallon ne pérennise pas l'ECOPACK ! ».

La CCW recommande le renforcement de l'Alliance Emploi-Environnement : en 2025, tous les logements wallons devraient avoir toit isolé, double vitrage et chauffage performant. Ceci implique à court terme de maintenir opérationnel le call center de l'ECOPACK. D'autres types de financement de la rénovation énergétique du logement (qui s'auto-amortissent) sont à étudier (tiers investisseur, certificats blancs...).

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Francis Carnoy • Directeur général
M 0476 47 57 56
francis.carnoy@ccw.be